

FRANCE - PARTI PRIS

L'interdiction de l'abaya, symptôme d'une France en pleine panique identitaire

dimanche 10 septembre 2023, par [FOUTEAU Carine](#) (Date de rédaction antérieure : 6 septembre 2023).

La France se replie sur elle-même. Dernier avatar de ses obsessions post-coloniales : la polémique autour de l'interdiction du port de l'abaya à l'école, qui se traduit par une suspicion généralisée à l'égard des musulmans, et plus précisément des musulmanes, et par deux défaites : celle de la laïcité et celle du droit des élèves à disposer de leur corps.

Des enfants - et leurs parents - qui ne mangent pas à leur faim, des enseignant·es non remplacé·es malgré les promesses, des fournitures trop chères, des températures caniculaires dans des salles de classe surchargées... La rentrée scolaire aurait pu - aurait dû - être consacrée à traiter les vrais sujets des familles, ceux qui concernent les conditions d'apprentissage et de transmission des savoirs, l'explosion de l'inflation, le creusement des inégalités et les effets du dérèglement climatique. Mais non, voilà plus de deux semaines qu'une tenue vestimentaire occupe les discussions politiques et tient la chronique médiatique.

Cette année, plus de 5,7 millions d'élèves ont repris le chemin des collèges et des lycées en France. Et le bilan, dressé dès mardi 5 septembre par l'auteur même de l'interdiction, le ministre de l'éducation nationale Gabriel Attal, est le suivant : 298 élèves se sont présentées en abaya et 67 ont refusé de la retirer. Notre pays s'étripe depuis plus de deux semaines sur la longueur des robes des jeunes femmes pour quelques centaines de cas... au détriment des élèves concernées, dont on entend peu la parole, notamment celles qui se sont vu imposer de rentrer chez elles plutôt que d'étudier.

Une jeune femme porte une abaya alors qu'elle traverse une rue à Nantes, le 31 août 2023. © Loïc Venance / AFP

Cette démesure révèle, une fois encore, une panique identitaire dont seule la France post-coloniale a le secret. Cette démesure, surtout, cache mal le message implicite envoyé à l'ensemble de la société : on peut en effet estimer, compte tenu de la « rentabilité » de cette interdiction, que la polémique est un prétexte. Un prétexte pour dire aux musulmans qu'ils doivent « se tenir sages », qu'ils sont sous contrôle, que leurs faits et gestes sont examinés et jugés par le reste de la communauté nationale. Une manière de leur dire, encore une fois, « vous n'en faites pas partie ». Ou plutôt : « si vous voulez en faire partie, prouvez-le, changez vos pratiques intimes, abandonnez vos racines ». La laïcité à la sauce judéo-chrétienne a bon dos (*lire les pertinentes mises au point de l'historien de la laïcité Jean Baubérot [sur son blog de Mediapart](#)*).

Car, malgré les dénégations, ce sont bien les musulman·es qui subissent les amalgames véhiculés dans un espace politico-médiatique de plus en plus rance. N'en retenons qu'un, tout droit venu du chef de l'État. Interviewé lundi 4 septembre par le youtubeur « Hugo décrypte », Emmanuel Macron

a cru bon d'évoquer l'attentat islamiste de Conflans-Sainte-Honorine du 16 octobre 2020 pour expliquer le contexte de la décision du gouvernement d'interdire le port de l'abaya. « *Nous vivons dans notre société avec une minorité de gens qui, détournant une religion, viennent défier la République et la laïcité. Et pardon mais ça a parfois donné le pire. On ne peut pas faire comme s'il n'y avait pas eu l'attaque terroriste et l'assassinat de Samuel Paty dans notre pays* », a-t-il déclaré. « *Je ne fais aucun parallèle* », s'est-il empressé d'ajouter – une dénégation osée après avoir lui-même fait le rapprochement.

Il fut un temps où le président de la République était plus soucieux de déconstruire les préjugés diffusés au nom de la défense de la laïcité. Alors qu'il n'était encore que candidat à la présidentielle, il dénonçait les dérives islamophobes découlant de l'instrumentalisation de ce principe fondateur de notre République. C'était sur le [plateau de Mediapart](#), en novembre 2016, quelques mois seulement après les attentats islamistes meurtriers qui avaient endeuillé la France en 2015.

« Moi, je crois à la loi de 1905. [...] La laïcité c'est une liberté. La bataille n'est pas perdue. Si les laïcistes gagnent en mai prochain [aux élections présidentielles – ndlr], je pourrai vous dire que j'aurai perdu cette bataille, mais je pense qu'elle n'est pas perdue. Parce que, au fond, ce n'est pas la laïcité dont les gens parlent. Ce faisant, ils parlent de leur rapport à l'islam. » « La question, poursuivait-il, c'est comment on sort de ça ? On sort d'abord en distinguant les sujets. Bien souvent dans le débat qu'on a sur l'islam, on confond tout. »

Vidéo © Mediapart

Emmanuel Macron a perdu sa lucidité d'antan. La vision de la laïcité dont il se rapproche désormais n'est plus celle de la liberté de conscience dans la seule limite du respect de la liberté de conscience des autres citoyen-nes, mais celle, défensive, excluante, répressive, prônée notamment par le Printemps républicain, qui en fait un outil discriminatoire, antireligieux, pour ne pas dire antimusulman.

Comment le chef de l'État ne voit-il pas non plus qu'un autre biais, sexiste celui-là, traverse la polémique qu'il alimente toute honte bue ? Car, plus encore que les musulmans, ce sont les femmes musulmanes qui sont dans le viseur. Après le voile à l'école, dans les universités, dans les entreprises, dans les collectivités territoriales, dans l'espace public ; après le burkini sur les plages ; après le bandana, le turban et la jupe longue, c'est donc au tour des robes jugées trop couvrantes de faire l'objet d'une fixation nationale. Cette litanie de polémiques est vertigineuse tant à chaque fois se répète la même obsession : celle d'interdire des vêtements à des femmes au motif qu'elles ne devraient pas se laisser imposer leur tenue par d'autres – que cet « autre » prenne la forme de la religion, du mari ou de la communauté.

C'est du choix vestimentaire, relevant de l'intime, et du corps des femmes musulmanes, constituées en menace au nom des « valeurs de la République », qu'il est à nouveau question sur toutes les ondes de France. Qu'elles défendent ou non le port de l'abaya, peu importe, elles se retrouvent victimes collatérales d'une suspicion généralisée. Alors même que leur invisibilisation sociale est la norme, alors même que leur relégation aux emplois les plus précaires ne fait frémir personne, elles subissent de nouveau l'opprobre hexagonal.

Un État arbitraire

Au-delà de la polémique et de ses effets, c'est l'interdiction posée par l'État qui pose problème. En édictant ce qui est religieux et ce qui ne l'est pas, l'État français, supposé laïque, sort de son rôle et se piège lui-même. Alors même qu'existe un débat sur la nature religieuse ou traditionnelle de ce

vêtement, alors même que la plupart des autorités musulmanes dénie son caractère religieux, alors même que les situations individuelles sont inévitablement complexes et entremêlées, l'exécutif a décidé de trancher. Il se met dans la tête des jeunes filles et arbitre à leur place entre ce qui relève d'un attachement culturel, d'un désir de se protéger des regards, d'une croyance religieuse, d'une provocation ou de mille autres raisons encore. En essentialisant ce vêtement, il enferme paradoxalement les adolescentes qui le portent dans une interprétation univoque.

Certes, l'État a répondu à une demande de certains proviseurs. « *Il n'y a pas de cadre clair, on ne sait pas précisément ce qui est une tenue religieuse et ce qui ne l'est pas* », déclarait ainsi avant la rentrée le secrétaire national du Syndicat des personnels de directions de l'éducation nationale (SNPDEN-Unsa). Sauf que l'interdiction arbitraire ne va rien clarifier et risque au contraire d'entraîner les chefs d'établissement dans le piège de l'exécutif.

Selon le cadre de la loi du 15 mars 2004, les vêtements et accessoires ne peuvent être interdits que lorsque le comportement des élèves manifeste ostensiblement une appartenance religieuse. « *Ainsi, explique la [Vigie de la laïcité](#), structure associative formée après la [dissolution](#) par le gouvernement de l'observatoire du même nom, un·e élève qui porte systématiquement un couvre-chef pour couvrir ses cheveux et remplacer un voile ou un turban peut être sanctionné·e au titre de la loi de 2004. De même, le port d'une robe couvrante que certain-es qualifieraient d'"abaya" peut être interdit s'il est systématique et s'oppose, par exemple, au port d'une tenue adaptée en éducation physique et sportive ou en travaux pratiques.* » Il en découle qu'« *une interdiction générale, sans prise en compte d'un comportement marquant une appartenance religieuse, de toute robe couvrante pouvant être communément portée par des élèves en dehors de toute signification religieuse renverrait à une police du vêtement parfaitement contre-productive, suscitant les provocations d'élèves et entraînant davantage de replis en réaction* ».

Dit autrement, la laïcité est une pratique vivante, au cas par cas, qui suppose de comprendre le sens que donnent les élèves à leur tenue et d'apporter une appréciation sur leur caractère « *manifestement ostentatoire* ». Sa mise en œuvre implique avant tout dialogue et échange - c'est ce qui a lieu dans l'immense majorité des établissements. L'interdiction telle qu'elle a été édictée va inmanquablement conduire les proviseur·es à décider, *a priori*, sans tenir compte de la parole des élèves. Comment vont-ils s'y prendre pour différencier une abaya d'une robe longue ordinaire ? Ils risquent de se référer, plus ou moins consciemment, à l'idée qu'ils se font de l'identité religieuse des jeunes femmes, de la couleur de leur peau ou de la consonance de leur nom, autrement dit cela pourrait se traduire par des pratiques discriminatoires.

L'exécutif est entré dans une spirale infernale. Chaque nouvelle interdiction en appellera mécaniquement d'autres. Initialement conçue comme une « loi de liberté », la laïcité devient un outil d'humiliation, de contrôle et d'exclusion. La traduction judiciaire de cette interdiction ne s'est d'ailleurs pas fait attendre : dans une circulaire du 5 septembre adressée aux procureur·es, le ministre de la justice Éric Dupond-Moretti demande « *une réponse pénale ferme, rapide et systématique* » en cas d'atteinte grave à la loi dans les établissements scolaires.

Emmanuel Macron, qui citait Aristide Briand en 2016, aurait dû relire ses mises en garde, qui s'inscrivent dans l'histoire de France puisqu'il est l'un des principaux concepteurs de la loi originelle de 1905. La question des vêtements s'était déjà posée à l'époque. Et Aristide Briand avait pris parti contre l'interdiction du port de la soutane : il estimait tout d'abord que, par principe, la loi de 1905 ne devait pas « *interdire à un citoyen de s'habiller de telle ou telle manière* » et il considérait ensuite, par souci d'efficacité, que le résultat serait « *plus que problématique* » : la soutane interdite, on pourrait compter sur « *l'ingéniosité combinée des prêtres et des tailleurs* » pour créer un « *vêtement nouveau* ».

Comme le rappelle la Vigie de la laïcité, « *la façon la plus efficace de lutter contre tout repli communautaire réside dans le renforcement urgent de la mixité socio-culturelle à l'école. Dans chaque établissement où elle a été renforcée, les atteintes à la laïcité ont drastiquement chuté* ». À force d'utiliser à tort et à travers la laïcité contre les élèves de confession musulmane, l'exécutif risque de les faire douter des valeurs de liberté et de respect portées par cette notion, de semer la confusion et de renforcer les dérives les plus radicales. Pour lutter efficacement contre l'intégrisme religieux, qui se nourrit des discriminations, du racisme et des violences policières, l'école, plutôt que de souffler sur les braises, doit jouer à plein son rôle émancipateur, en promouvant les valeurs de solidarité, d'égalité, particulièrement entre les femmes et les hommes, de justice et de mixité sociale.

Faisant droit à des exigences venues de l'extrême droite, notamment des maires de Perpignan et de Béziers, le passage de relais entre l'interdiction de l'abaya et l'expérimentation de l'uniforme en dit long : comme souvent, les injonctions concernant telle ou telle minorité servent de laboratoire, avant leur extension à la population entière. Avec la mise en cause de la liberté fondamentale des élèves à disposer de leur corps, à vivre leur diversité et à inventer leur pluralité, la jeunesse dans son ensemble pourrait être la prochaine victime expiatoire d'un gouvernement en mal d'autorité. Serait-ce la seule leçon qu'Emmanuel Macron a tirée des révoltes ayant enflammé les quartiers populaires au début de l'été après la mort de Nahel tué à bout portant par un policier à Nanterre ? Mettre au pas la jeunesse en l'enfermant dans un uniforme ?

Carine Fouteau

P.-S.

• MEDIAPART. 6 septembre 2023 à 18h57 :
<https://www.mediapart.fr/journal/france/060923/l-interdiction-de-l-abaya-symptome-d-une-france-en-pleine-panique-identitaire>

• Les articles de Carine Fouteau sur Mediapart :
<https://www.mediapart.fr/biographie/carine-fouteau>

POURQUOI S'ABONNER A MEDIAPART ?

- Site d'information indépendant
- Sans subventions ni publicité sur le site
- Journal participatif
- Financé uniquement par ses abonnements

<https://www.mediapart.fr/abonnement>